



ÉTABLISSEMENT

Ville de Bagnols sur Cèze (30)
Place Auguste Mallet

30205 Bagnols sur Cèze

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Bagnols sur Cèze (30), Monsieur le Maire, BP 45160, 30205 Bagnols sur Cèze CEDEX, FRANCE. Tel : +33 466505050. E-mail : c.caruso@bagnolssurceze.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.bagnolssurceze.fr>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

Mise en oeuvre d'un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés et d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) sur ces copropriétés.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

79311000

Lieu d'exécution

Bagnols sur Cèze 30205 Bagnols sur Cèze

Code NUTS : FRJ12

Caractéristiques principales

Assistance à la mise en oeuvre d'un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés et l'assistance à la mise en oeuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) sur ces copropriétés

Type de marché

Services : Autres services

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Le marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle comme suit :

- Tranche ferme : Assistance à la mise en oeuvre d'un dispositif de veille et d'observation des copropriétés (VOC):

- 1) Constituer des bases de suivi, monter et alimenter l'observatoire local
- 2) Assurer l'animation du dispositif
- 3) Assurer la pérennité du dispositif
- 4) Phasage de la mission

- Tranche optionnelle : Assistance à la mise en oeuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC).

- 1) Mieux connaître les difficultés des copropriétés
- 2) Adapter l'accompagnement proposé selon le degré de difficulté des copropriétés
- 3) Mobiliser les partenaires sur ce projet.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Non

L'avis implique un marché public.

Division en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 36 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Mardi 23 novembre 2021 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur fonds propres de la ville de Bagnols-sur-Cèze, participation de l'ANAH et de la Banque des Territoires. Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

aptitude à exercer l'activité professionnelle
capacité économique et financière
capacités techniques et professionnelles

Situation juridique - références requises :

cf Règlement de consultation

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

cf Règlement de consultation

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

cf Règlement de consultation

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Précision :

Qualifications et expériences des intervenants (joindre curriculum-vitae détaillé ; diplômes et références professionnelles). L'un des intervenants doit disposer de la certification DPE OU équivalent,

Autre justificatif / Commentaire :

Autre justificatif :

Certification ou démarche équivalente en matière d'assurance qualité

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements**Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

MAPA20213028S03

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats doivent transmettre leurs plis, par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>. Les plis contenant les pièces relatives aux candidatures et offres devront impérativement parvenir à avant la date et l'heure mentionnée dans le règlement de consultation ou tout autre document du DCE.

Procédures de recours**Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NÎMES cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. URL : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

Introduction des recours

Introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'acheteur public contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre; Exercer devant le tribunal administratif compétent : un référé pré contractuel avant la conclusion du contrat (articles L551-1 et R 551-1 du Code de Justice Administrative) ;Après la conclusion du marché et si le l'acheteur public n'a pas respecté le délai de suspension de la procédure L 551-15 du Code de Justice administrative ou ne s'est pas imposé et respecté le délai de suspension, seize ou onze jours selon son choix, prévu par la Directive européenne 2007/66/CE du 11 décembre 2007, un référé contractuel dans un délai de trente et un jours suivant la publication d'un avis attribution ou en l'absence d'un tel avis jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L 551-13 à 551-14 et R.551-7 du Code de Justice administrative et selon les conditions établies par l'ordonnance du 7 mai 2009 et son décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009) ; Un recours en annulation dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent courrier (articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative); Ou un recours de plein contentieux dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation sont rendues publiques. L'opérateur économique est informé que l'acheteur public, en matière de procédures formalisées, ne procédera à la signature du marché public avec l'attributaire qu'une fois le délai de "Stand Still" écoulé à compter de l'envoi de la lettre de rejet.

Adresses complémentaires**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Service commande publique BP 45160 , 30205 Bagnols sur Cèze cedex, FRANCE. Tél. +33 466505050. E-mail : c.caruso@bagnolssurceze.fr. URL : <http://www.bagnolssurceze.fr>.

Date d'envoi du présent avis

22 octobre 2021